

Compte Epargne 3

Compléter sa prévoyance

Pourquoi ouvrir un compte Epargne 3 ?

Le compte Epargne 3 vous propose une solution sur mesure assortie d'**avantages fiscaux**. Le montant versé annuellement sur ce compte est déductible de votre revenu imposable. **Votre charge fiscale est ainsi instantanément diminuée** (voir exemples ci-dessous).

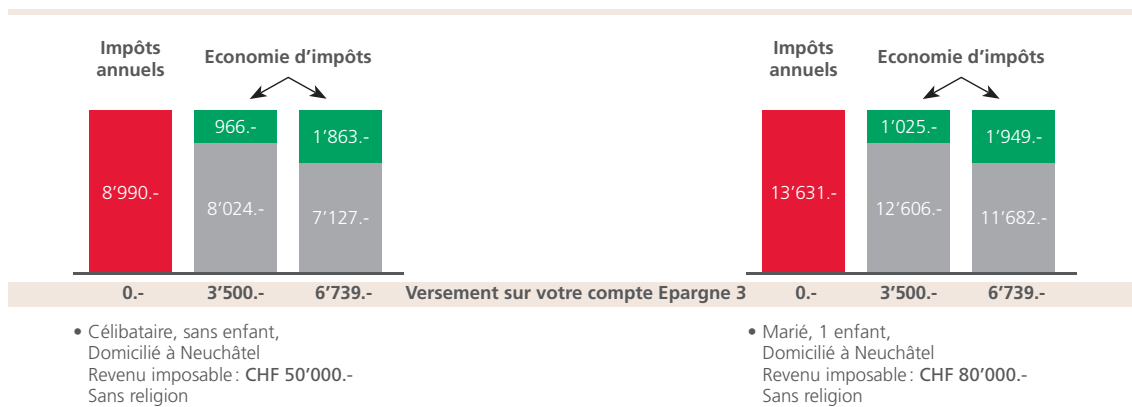
Le compte de prévoyance Epargne 3 bénéficie aujourd'hui d'un taux de 1,25%, est exempt de l'impôt anticipé et les frais de tenue de compte vous sont offerts.

Vous êtes déjà titulaire d'un compte Epargne 3 ?

Pour l'année 2014, le montant maximum déductible fiscalement est fixé à **CHF 6'739.-**. Si vous n'avez versé que partiellement ce montant, nous vous recommandons d'exécuter votre versement d'ici au **vendredi 19 décembre 2014** afin de pouvoir diminuer votre revenu imposable.

Exemples d'économies fiscales

Pour les **personnes actives** disposant d'une caisse de pension (2^e pilier), le **montant déductible** peut s'élever **au maximum à CHF 6'739.-**. Pour les personnes sans caisse de pension (indépendants), le montant déductible peut s'élever jusqu'à 20% du revenu déclaré, mais maximum CHF 33'696.-.



Pour un calcul personnel et exact d'économies fiscales, rendez-vous sur le [simulateur en ligne](#).

Vous souhaitez en savoir plus?

Rendez-vous dans l'un de nos **12 points de vente** pour un entretien personnalisé ou sur notre site internet www.bcn.ch

Nos conseillers se tiennent également à votre entière disposition au 032 / 723 62 37

Le saviez-vous?

En 2015, les montants maximums déductibles seront augmentés à CHF 6'768.- et CHF 33'840.-. Si vous avez un ordre permanent, n'oubliez pas de le modifier.